

LES COUPES BUDGÉTAIRES DANS LA FILIÈRE DU LIVRE SUITE AUX ANNONCES DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

6 décembre 2024 - Liste non exhaustive des coupes budgétaires officialisées dont Mobilis a eu connaissance. N'hésitez pas à partager vos infos en nous contactant par mail à : contact@mobilis-paysdelaloire.fr afin que nous puissions mettre à jour régulièrement le recensement.

TOTAL DES SUBVENTIONS SUPPRIMÉES = 912 825 €

 - 100 % dès 2025

 - 50 % sur le fonctionnement en 2025 et -100 % en 2026

PAYS DE LA LOIRE

Coll.LIBRIS - éditeurs en Pays de la Loire	 - 28 500 €
ALIP - librairies des Pays de la Loire	 - 32 200 €
Mobilis - pôle régional livre & lecture	 - 111 250 €

LOIRE-ATLANTIQUE

Éditions 303	 - 160 000 €
Maison de la poésie de Nantes	 - 59 000 €
Festival La Butte en Bulles	 - 5 000 €
Les Utopiales	 - 47 500 €
Les Affluents	 - 30 000 €
Maison Fumetti	 - 18 000 €
Festival Atlantide	 - 19 000 €
Ancenis BD	 - 2 375 €

MAINE-ET-LOIRE

Maison Julien Gracq	 - 84 000 €
La Turmelière	 - 20 000 €
Médiathèque Mazé-Milon - pôle régional BD	 - 18 000 €
Bibliothèque anglophone	 - 9 000 €
MIEL maison internationale des écritures et des littératures	 - 4 500 €
Cultissime	 - 100 000 €

MAYENNE

Lecture en Tête	 - 37 000 €
Le Kiosque - Croq' les mots marmots	 - 15 000 €

SARTHE

Les Carrefours de la pensée	 - 5 700 €
Forum Philo Le Monde - Le Mans	 - 6 800 €

VENDÉE

Le Grand R - scène nationale	 - 100 000 €
------------------------------	--

À noter que les dispositifs de soutien aux résidences comme Médicis (qui favorise les résidences d'artistes sur 26 lieux en Pays de la Loire) ou les aides aux festivals et salons du livre sont supprimés dès 2025. Il est à craindre que les aides à la vie économique (maisons d'édition et librairies) le soient également.

Ces chiffres ne reflètent que la situation des structures, mais toucheront par effet domino les artistes-auteur-ices, indépendant-es et autres prestataires, relié-es de manière interdépendante à ces structures.

Le vote du budget est prévu les 19 et 20 décembre prochain.